

COMMUNE DE BLAVOZY
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023

Etaient présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Christine SIMON, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Valérie GAGNE,
Messieurs : Franck PAILLON, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Sébastien GAGNE

Absent ayant donné pouvoir

Denis CLAMENS qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Serge ABOULIN

Secrétaire de séance : Bernadette PELISSIER

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

16 présents + 3 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

Approbation du PV du conseil municipal du 9 janvier 2023

Désignation secrétaire de séance

I. FINANCES

- Pôle santé : subvention Fonds Vert
- Rénovation CSC : subventions Fonds Vert, Région et rectification DETR/DSIL
- Contrat DSI (Service informatique)

II. TERRITOIRE

Mutuelle communale

Secrétaire de séance : Bernadette PELISSIER

Compte-rendu des débats :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 janvier 2023 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée

VOTE : approuvé à l'unanimité.

I. FINANCES**I.1. Pôle santé, subvention fonds vert :**

M. le Maire rappelle le projet de création d'un pôle santé et les différentes délibérations prises à ce sujet :

- Délibération 2021-47 du 28 mai 2021 : demande de subvention régionale
- Délibération 2021-81 du 1^{er} octobre 2021 : choix de la maîtrise d'œuvre
- Délibération 2021-106 du 14 décembre 2021 : demande de subvention DETR DSIL
- Délibération 2022-69 du 4 juillet 2022 : demande de subvention LEADER

Il rappelle ensuite la genèse du projet : permettre l'installation de professionnels de santé en un même lieu, le bâtiment abritant une partie de la mairie par la réhabilitation de ce dernier, avec comme axe principal la rénovation énergétique et thermique.

Il explique ensuite que dans le cadre de la planification écologique, la Première Ministre Elisabeth Borne a souhaité la mise en place d'un fonds vert destiné à accélérer la transition écologique par un appui financier aux territoires.

Ce fonds doté de deux milliards d'euros a été approuvé par le Parlement dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2023. Il a pour objet d'accompagner l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements dans l'accélération de la transition écologique.

À l'issue des différentes consultations, trois axes d'intervention comprenant quatorze mesures destinées à atténuer le changement climatique et à adapter à ses effets dans un but de résilience des territoires ont été identifiées.

Le fonds vert est cumulable avec les autres dotations de l'État et les subventions des autres financeurs.

Le pôle santé entre dans les mesures financées par le fonds vert dans le cadre de l'Axe 1, renforcer la performance environnementale : rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'inclure dans le plan de financement du pôle santé, comme suit :

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à ce jour à 1 548 200.00 € HT.

DEPENSES PREVISIONNELLES	Description		Montant HT		
		Travaux		1 420 370.00 €	
		Honoraires		127 830.00 €	
		TOTAL		1 548 200 €	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financier		Montant	%	
	Fonds Vert		664 178 €	42.9 %	
	Etat DETR 2022 (attribution 20% sur une dépense subventionnable de 1 375 847 €)		275 169 €	17.7%	
	Région AURA (demande en cours)		250 000 €	16.1 %	
	LEADER Velay (demande en cours)		50 000 €	3,3 %	
	TOTAL Aides Publiques		1 240 895 €	80 %	
	Autofinancement		307 305 €	20 %	
TOTAL Financement		1 548 200 €	100 %		

Discussion :

Condition : économie de 30 % de la consommation énergétique, le bureau d'études DTM a travaillé et on arrive à une économie de 60%. Le gain vite réalisé s'explique par le fait que le bâtiment est une passoire thermique.

Réactualisation du montant des travaux.

Les taux de subvention demandés sont les plus élevés possibles. L'autofinancement sera déterminé en fonction des taux définitifs et compensé par les loyers à venir.

A noter que la DETR avait été attribuée sur un montant de dépenses subventionnable de 1 375 847 €.

Il est souligné que le fonds vert intervient sur la part des travaux d'amélioration énergétique (369 490 €)

Réfléchir rapidement à l'assujettissement à TVA ou pas : rencontre prévue avec notre Conseillère aux Décideurs Locaux.

Vote : approuvé à l'unanimité

I.2. Demande de subvention Région pour la rénovation du Centre Socio Culturel

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation du Centre Socio Culturel construit en 1985 : ce bâtiment utilisé au quotidien par toutes les associations, les acteurs de la vie sociale de la commune et les différents partenaires n'a fait l'objet d'aucun travaux et présente un état des lieux prouvant qu'il convient de réhabiliter ce bâtiment pour continuer à offrir à tous les utilisateurs un lieu chaleureux et convivial.

Le projet de réhabilitation à venir présente un double objectif :

- engager des travaux de réhabilitation du bâtiment ancien pour répondre aux exigences environnementales actuelles et permettre ainsi des économies d'énergie,
- engager une véritable démarche de projet social identifiant le Centre Socio Culturel comme moteur social de la commune.

Ce projet bénéficie d'une subvention au titre de la DSIL 2019 pour un montant de 417 987 €.

Il est également éligible à une subvention auprès de la Région dans le cadre du contrat ambition Région.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de solliciter cette subvention auprès de la Région AURA, selon le plan de financement suivant :

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à ce jour à 1 035 000 € HT.

DEPENSES PREVISIONNELLES	Description		Montant HT	
		Travaux	900 000.00 €	
		Imprévu	45 000 €	
		Honoraires de maîtrise d'oeuvre	90 000.00 €	
	TOTAL	1 035 000 €		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financier		Montant	%
	Etat DSIL 2021 (attribution 2021 : 52% sur une dépense subventionnable de 809 909 €)		417 987 €	40 %
	Région AURA		351 900 €	34 %
	DEPARTEMENT		60 000 €	6 %
	TOTAL Aides Publiques		829 887 €	80 %
	Autofinancement		205 113 €	20 %
TOTAL Financement		1 035 000 €	100 %	

Discussion : le fonds vert sera reconduit l'an prochain sur ce type de dossier. Il sera donc sollicité en 2024 car le projet de rénovation porte entre autre sur l'isolation des murs et le changement des ouvertures.

A noter que la DSIL avait été attribuée sur un montant de dépenses subventionnable de 809 909 €. Il est difficile pour la collectivité d'arriver à un coût définitif dès le dépôt des demandes de subventions, dont les taux ne sont pas connus à l'avance.

AVP a étudié une source de chauffage moins gourmande en énergie : en attente de restitution de leur étude. A voir lors du prochain conseil municipal pour une restitution de l'étude et l'économie qui en résulterait. Si la source d'énergies est changée, on arrive à 30 % d'économie de consommation énergétique.

Vote : approuvé à l'unanimité.

I.3. Contrat Directeur Informatique Externe

Monsieur le Maire rappelle le contrat souscrit en 2019 avec STRAT&SI pour la prestation de directeur informatique externe, contrat renouvelé chaque année. Il rappelle l'objet du contrat : prestations d'externalisation de la direction du système d'information, phase de pilotage du système d'information et phase de réversibilité.

Il présente le nouveau contrat à effet au 1^{er} février 2023, pour un cout total de 4 380 € TTC/an et propose d'y souscrire pour cette année 2023.

Discussion : il est demandé le champ d'intervention de cette prestation : le directeur informatique externe supervise, priorise la construction et l'évolution de notre service informatique dans ses infrastructures (téléphonique, informatique), ses logiciels et ses utilisateurs.

Vote : approuvé à l'unanimité.

II. TERRITOIRE

2.1. Mutuelle communale

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rôle d'une mutuelle communale : la mutuelle communale s'inscrit naturellement dans la politique sociale de la commune, et dans la volonté de celle-ci d'instituer une véritable politique de solidarité dans le domaine essentiel de la santé et de l'accès aux soins. Pour autant une mutuelle communale n'est pas organisée par les services de la commune ou par la municipalité. Il s'agit du territoire communal. La mutuelle communale est destinée aux administrés d'une commune par la mise en place d'une plateforme de complémentaire santé. Une grille de prestations adaptées au libre choix de l'administré, afin qu'il bénéficie d'une couverture adaptée à sa situation et ajustée à celle-ci, lui est proposée. Une accréditation de la commune est donnée à la mutuelle l'autorisant à informer ses administrés de la possibilité qui leur est offerte de souscrire à la mutuelle communale. La commune et son CCAS ne sont que des « relais d'informations » entre la mutuelle et les administrés. La commune est initiatrice de la mise en place et de la mise à disposition de la Mutuelle Communale, mais sans pour autant, sur un plan juridique, conclure de contrat avec celle-ci, ni lui réserver une exclusivité sur le territoire. Les administrés ont la liberté de cotiser selon leurs besoins. Les adhésions à une complémentaire santé sont individuelles et non obligatoires.

La commune n'est pas intéressée financièrement à la mise en place du contrat et à son exécution. La commune n'est pas l'assureur, c'est l'adhérent qui conclut un contrat avec la mutuelle.

Conscient des réalités économiques et financières actuelles, la commune de BLAVOZY, par l'intermédiaire de son CCAS, souhaiterait mettre en place une « mutuelle communale », pour assurer à tout-à-chacun un minimum « vital » de couverture santé à des tarifs abordables et garantir la couverture du risque maladie à l'ensemble des Blavoziens. Il est donc proposé au Conseil Municipal un partenariat avec trois mutuelles, AXA, MUTUALIA et AESIO partenariat qui n'engage en rien la commune, ni financièrement, ni contractuellement.

Discussion : le projet sera présenté au CCAS lors de son conseil syndical du 14 mars
Vote : approuvé à l'unanimité

III. DIVERS

III.1. Demande d'installation exposition

Mr CORNERO Romain de Valence Demande d'installation d'une exposition de dinosaures du : DU 23 Avril au 1er mai 2023 mais match et courses des enfants

A voir s'il peut se mettre sur le terrain stabilisé car moins central à JPB pas de soucis au niveau du foot.

Le point sera fait avec Mr CORNERO pour d'autres dates en lien avec d'autres manifestations qui pourraient être plus attractif. L'adjointe à la communication s'en charge.

III.2. Présentation des images du CSC renové: extérieur et salles et du plan d'aménagement.

Rien est arrêté à ce jour.

Marquage de entrée du bâtiment pour qu'il soit reperé de l'extérieur, quell que soit le côté par où on arrive: ne pas le mettre de face mais de côté (ou changer l'emplacement des lettres) ? Prévoir un totem directionnel

Grande salle : coin bar en bout de salle, couleur bois et anthracite pour les poutres, scène au fond, éclairage led sur lattes en bois, intensité plus ou moins importante, éclairage direct et indirect

Carrelage au sol pour la salle des fêtes car plus pratique d'utilisation et ce qui vieillit le mieux

Efficacité phonique sur le plafond et les murs

Salle vue côté scène avec possibilité d'une cloison amovible avec la salle des jeunes. le bar fait 6 m contre 10 m actuellement donc moins si cloison non amovible. Il a été évoqué des modules complémentaires positionnables en divers endroits. Réflexion à avoir sur cette cloison amovible ou pas et sur le déplacement du bar vers la fenêtre.

Sanitaires : chaque salle à ses sanitaires indépendants, voir si on peut en supprimer certains pour gagner en rangement.

Salle de cinéma : changement du sens, coût identique que l'on change ou pas

Entrée : espace de convivialité avec kitchenette qui se ferme pour se retrouver à la sortie du cinéma, organiser des petites activités, etc....

Bureau de la directrice : indépendant, avec un espace accueil et un espace réunions

Un bureau pour l'assistante sociale et la conseillère numérique

Réflexion sur l'entrée en retrait qui crée un espace caché propice aux bêtises

Fin de la séance à 21 h

Signatures :

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance
Bernadette PELISSIER

